



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 5 septembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, (rapport 3.9 retiré), 3.10, 4.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.2.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 5.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Étaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, Y. DELARUE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET

Mandataires : B. GAVIGNET, J. KRIEGER, C. LIME, R. STEPOURJINE

Subvention à l'Association Franc-Comtoise Gens du Voyage - Gadjé

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020	Montant prévu au BP 2016 : 10 000 €
« Subventions aux associations Gens du voyage »	Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon soutient depuis 2009 les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée et régulée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2013-2018 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, met en exergue l'importance des actions sociales et incite à renforcer l'accompagnement des familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, le Grand Besançon soutient financièrement l'association Gadjé.

I. Présentation de l'association Gadjé

En 1988, est créée l'association Franc-Comtoise des Gens du Voyage par une équipe réunissant des « Gadjé » (sédentaires en langage Manouche) et des gens du voyage, avec l'objectif de permettre à ces deux cultures de vivre ensemble dans le respect des droits et devoirs de chacun.

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage, leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles.

Ses missions sont guidées par la volonté d'accompagner les voyageurs vers une promotion sociale, économique, et professionnelle. Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles, et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation.

Elle se charge notamment d'accompagner les familles bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active).

De nombreuses familles parmi les voyageurs présents sur le territoire devraient bénéficier d'un suivi social et éducatif (sur le plan économique en particulier). Toutefois, aucune mesure d'accompagnement budgétaire à destination des gens du voyage n'est actuellement aménagée du fait du manque de moyens humains et financiers.

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et les travailleurs de l'association sont organisées pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

II. Bilan des actions menée en 2015

En 2015, à l'échelle régionale, le travail mené s'est principalement orienté autour de l'accompagnement social global des bénéficiaires du RSA, la scolarisation, la parentalité, l'habitat et la santé.

Au niveau départemental, et donc sur l'agglomération du Grand Besançon, l'association a également réalisé plusieurs types d'activité :

- l'inscription de 53 enfants de plus de 12 ans au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED),
- la domiciliation de 281 ménages (contre 196 en 2008). Cette activité implique une charge de travail conséquente pour les 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale de l'antenne du Doubs (plus de 2 700 courriers reçus, distribués, lus, expliqués),
L'association entreprend actuellement une réflexion interne pour envisager une réorganisation de cette mission,
- la promotion de santé avec la création en 2015 d'un partenariat avec l'association AIDES et le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Une présence régulière de ces intervenants sur les aires d'accueil est d'ailleurs envisagée,
- en matière d'activité professionnelle, l'accompagnement des auto-entrepreneurs dans le cadre de la dématérialisation du paiement de la cotisation foncière des entreprises (CFE concerne quelques voyageurs).

Afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon, **l'association Gadje sollicite auprès du Grand Besançon, au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2016, à l'association Gadje pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 SEP. 2016



Contrôle de légalité